



LE DÉPARTEMENT

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## 6 septembre 2023

### **LOUP : « UNE PRISE DE POSITION EUROPÉENNE PORTEUSE D'ESPÉRANCE POUR LA PRÉSERVATION DU PASTORALISME »**

***La Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON réagit aux récentes déclarations d'Ursula VON DER LEYEN sur le loup :***

« Suite à la mobilisation active des filières, des élus et des territoires concernés pour demander que l'impératif de protection des élevages menacés par le loup prime sur celui de la préservation d'une espèce en voie de prolifération, je suis particulièrement heureuse de constater qu'enfin les choses commencent à bouger effectivement!

La Présidente de la Commission européenne Ursula VON DER LEYEN a en effet déclaré ce lundi 4 septembre que l'Union européenne pourrait revenir sur le statut de protection du loup inscrit dans la directive européenne de 1992 en application de la Convention de Berne de 1979, compte tenu du « danger » que représente le loup pour les troupeaux. Cette annonce importante intervient quelques semaines après la tribune collective des Présidents de Départements alpins sur ce sujet, adressée au gouvernement. Elle en confirme le bien fondé.

Ces déclarations nous laissent espérer, dans le cadre du futur Plan loup national, une inflexion concrète de la stratégie actuelle dans le sens d'une meilleure protection des activités pastorales déterminantes pour la vie de nombreux territoires, notamment alpins. Le Gouvernement français devra se saisir de cette prise de conscience et mesurer enfin de manière objective et partagée le nombre de loups, de meutes et leurs conséquences sur l'activité pastorale et l'économie rurale. »